

ANIMATIONS des MOIS de NOVEMBRE - DECEMBRE 2009

| | | | | |
|-------------------------|-----------------|--|------------------|------------------------|
| Dimanche 8 novembre | LOTO | 1er loto de la saison Centre Aéré Monique Saluste | 17 h | Salle polyvalente |
| Samedi 14 novembre | Soirée A.F.M | Soirée Repas du TELETHON | À partir de 19 h | Salle polyvalente |
| Dimanche 15 novembre | LOTO | Association du jumelage Vieille Brioude - Portiragnes | 17 h | Salle polyvalente |
| Dimanche 22 novembre | LOTO | Rugby E .S.P.C | 17 h | Salle polyvalente |
| Dimanche 29 novembre | Associations | Marché de Noël | 9h - 18 h | Salle polyvalente |
| Du 1er au 6 décembre | A.F.M | Semaine du TELETHON (suivre le programme détaillé) avec un Super LOTO | | Ensemble du village |
| Dimanche 13 décembre | LOTO | Association du Club Taurin « Lou CAMARGUEN » | 17 h | Salle polyvalente |
| Samedi 19 décembre | Concert | Concert de Noël par la chorale « La Marsilla » | 17 h | Eglise Saint Félix |
| Dimanche 20 décembre | LOTO | Ecole de Rugby Portiragnes - Cers | 17 h | Salle polyvalente |
| Lundi 21 décembre | Père Noël | L'après midi du Père Noël avec l'Association des Parents d'élèves | 17 h | Place de l'Abrivado |
| Dimanche 27 décembre | LOTO | Amicale Laïque | 17 h | Salle polyvalente |

Atelier mémoire

Réservé à nos aînés de plus de 80 ans, l'atelier est animé tous les mardis de 14 h à 15 h 30 par Mme Phalippou .
Les inscriptions se font au bureau du CCAS Tel. 04.67.90.83.90

Carnaval Portiragnes 2010

La prochaine réunion de préparation du carnaval 2010 est prévue
le **JEUDI 10 DECEMBRE 2009** à 18 h 30 Maison des Associations
La présence de tous les Portiragnais intéressés par ce projet est fortement souhaitée .

Moments forts des semaines passées:



La Maison de l'enfance a été terminée à temps pour la rentrée de classes 2009 et inaugurée début septembre en présence d'E.Aboud (Député), G. Gautier (Conseiller Général), J.C Lugan (Ancien Maire) et le Maire de Portiragnes Claude Exposito.



Début octobre, le Théâtre est venu à Portiragnes . La représentation modernisée des Précieuses Ridicules avec Sortie Ouest, la Municipalité et l'Amicale laïque, a connu un vif succès devant 200 spectateurs qui garderont en mémoire l'audace du final...



Portiragnes

Bulletin municipal bimestriel
n°9 – Novembre 2009

L'actu

Edito

. Parmi les multiples dossiers que nous avons eu à traiter dès notre élection en mars 2008, celui de la remise en conformité de notre lagunage n'était pas des moindres.

En effet, nos prédécesseurs avaient opté pour un système, certes efficace, mais plus onéreux surtout en ce qui concerne le coût du fonctionnement, et pas du tout adapté au milieu.

Il nous est apparu rapidement que la solution du lagunage naturel était plus respectueuse de l'environnement, tout en ayant un coût de fonctionnement moindre, en bref, plus conforme à la notion de développement durable.

Le problème est que les services de l'État avaient validé la technique du lagunage aéré. A l'issue de deux réunions qui se sont tenues à la Sous Préfecture de BEZIERS (je remercie Monsieur le Sous Préfet pour l'écoute qu'il a manifesté à l'égard de ce dossier), et fort du soutien quasi-unanime des Portiragnais, nous avons pu obtenir des services de l'État un sursis d'un an, pour faire la preuve qu'il était possible de répondre aux exigences en matière d'épuration, tout en restant en lagunage naturel.

Dès le printemps, nous avons engagé les travaux, ils se sont terminés pour ce qui est du dispositif épuratoire, début juillet, soit juste quelques jours avant le début des analyses programmées dans le cadre du dispositif d'auto surveillance. Les analyses se sont poursuivies tout au long de l'été, elles confirment que notre lagunage répond à nouveau aux normes, ce qui vient de nous être confirmé officiellement.

Le « pari » que nous avons engagé est gagné. Au-delà de la satisfaction des élus de ne pas avoir travaillé pour rien et de voir valider la justesse de leur analyse, nous ne pouvons que nous réjouir, car c'est notre environnement que nous avons préservé, ainsi que les intérêts des usagers.

Quelle meilleure réponse à ceux qui nous ont critiqué dans nos choix.

Claude EXPOSITO
Maire

Déclarations des forages domestiques

La déclaration des ouvrages existants est à faire **avant le 31 DECEMBRE 2009**
Voir le document joint ou se renseigner en Mairie

Le Maire de Portiragnes rappelle à tous ses concitoyens l'arrêté municipal du 31 août 2009, Interdisant, sauf autorisation spéciale, l'occupation abusive et prolongée des secteurs, espaces sociaux/culturels (vers la place Azalaïs de Porcaïragues), derrière les écoles (PI du 14 juillet /rue J.Ferry) et le cœur du village. Il est également interdit de consommer de l'alcool du deuxième groupe sur les lieux publics excepté aux terrasses des cafés, des restaurants autorisés et aux manifestations locales . Dans ces mêmes lieux le regroupement de chiens mêmes tenus en laisse et accompagnés de leurs maîtres est strictement interdit .

Mémento

Mairie de Portiragnes - avenue Jean Moulin 34420 PORTIRAGNES - Tel.04 67 90 94 44
Courriel: mairie @ville-portiragnes.fr
Responsable de publication : Claude EXPOSITO

Opération de restauration du cimetière communal

Jusqu'à présent et selon les usages locaux, les habitants de la commune de PORTIRAGNES le savent bien, il se pouvait que les familles fassent inhumer leurs défunts dans le cimetière communal sans être titulaires d'une concession.

Cependant, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est fort ancienne (décret du 23 Prairial an XII), en l'absence d'un titre de concession, l'inhumation d'un défunt est réalisée en terrain commun. Ce qui signifie qu'une parcelle du terrain du cimetière communal est, sans contrepartie financière, mise à disposition des familles pour une durée de 5 ans.

Chacun de ces emplacements n'est alors pas destiné à recevoir plusieurs défunts d'une même famille et, a fortiori, un caveau à plusieurs places. Une pierre sépulcrale ou autre insigne indicatif de sépulture peut néanmoins être installée.

Il faut savoir également qu'au terme de la période légale, la Commune est en droit de procéder à la reprise du terrain ainsi occupé en vue de l'affecter à de nouvelles sépultures.

Aussi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit d'occupation et de jouissance « privatif » pour y fonder sa sépulture particulière et celle de ses enfants ou successeurs.

La concession est alors accordée, après paiement d'une redevance dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal, au même titre que la ou les durées pour lesquelles elle peut être demandée.

Une fois la contribution honorée, des droits sont ouverts et garantis aux familles dans la mesure où elles assurent le renouvellement en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

En revanche, la gratuité de l'occupation du terrain général n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer et/ou de réclamer la prolongation de son utilisation, comme c'est le cas pour les concessions funéraires.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de conserver le souvenir local en permettant à chacun de préserver sa sépulture, l'équipe municipale, préalablement à toute décision de reprise, a choisi de mettre en place les outils de gestion nécessaires (un plan du site à l'échelle, des registres des personnes inhumées et des concessions) pour consentir aux familles la régularisation de ces situations de fait « hybrides » en transformant la sépulture existante en concession privative pour une durée de 30 ans moyennant une contribution de 153 € le m² (cent cinquante trois euros) occupé ou, le cas échéant, en transférant les reliques de leurs plus proches parents dans une concession dûment souscrite prête à les accueillir.

A ce titre, les familles disposent d'un délai jusqu'au 1^{er} février 2010 pour réaliser les démarches utiles. En revanche, au terme, la Commune procèdera à la reprise des terrains non régularisés.

C'est pourquoi, afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le groupe ELABOR.

Néanmoins, votre participation active par la communication en mairie de toute précision et documents utiles concernant les sépultures et les défunts qu'elles renferment, est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission et par conséquent, notre commune pourra retrouver, à l'horizon 2010-2011, un cimetière conforme, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.

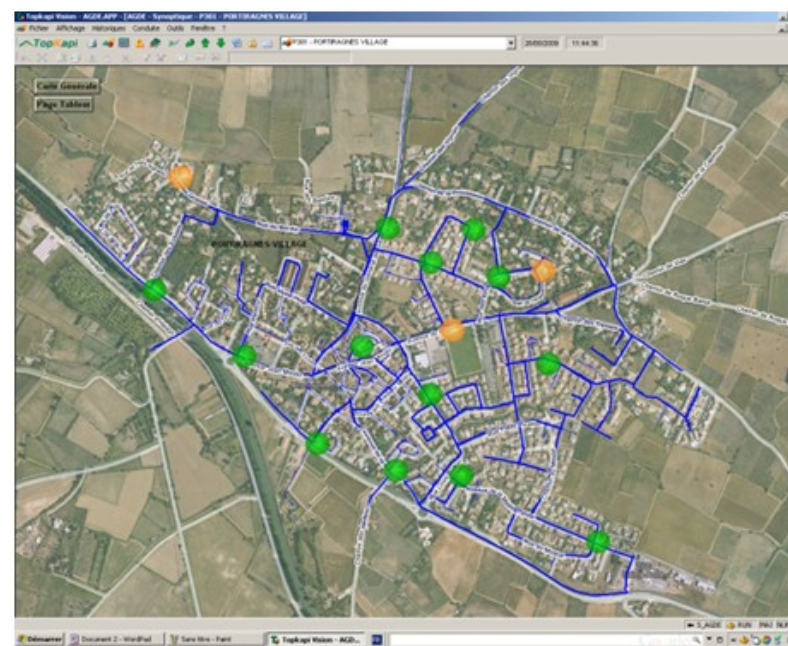
De « grandes oreilles » veillent sur le réseau d'eau

Dans le cadre de notre politique de gestion durable de la ressource en eau, nous veillons tout particulièrement à la réduction des fuites sur le réseau de distribution. Nous avons demandé à la Lyonnaise des Eaux, en charge du service, de mettre en œuvre des moyens modernes et innovants :

29 « grandes oreilles » ont été positionnées sous nos pieds.

Il s'agit de « pré-localisateurs » placée sur les conduites et qui écoutent en permanence les bruits sur les réseaux de Portiragnes Village et Plage. Ces oreilles sont équipées comme un téléphone portable et envoient ainsi régulièrement leurs données par SMS au centre de télé contrôle de la Lyonnaise des Eaux. Les bruits sont alors analysés

terme de niveau et de fréquence sonores afin de faire le tri entre une fuite d'eau ou un engin mécanique (lors de travaux dans une rue par exemple). Résumé ainsi, le principe paraît simple... mais il fait appel à des technologies acoustiques et informatiques pointues ! Grâce à des alarmes, ces oreilles favoriseront une intervention rapide dès l'apparition de toute nouvelle fuite sur le réseau afin de ne pas gaspiller notre eau.



Vue générale de la carte avec le réseau AEP et les emplacements des pré localisateurs. Fonctions identiques à la Zone PLAGE (photo de gauche) et l'installation d'une « oreille » (photo de droite)

Documents « Lyonnaise des Eaux »

Exit la fusion

En refusant le projet de fusion présenté par la CAHM, la CABT (Agglo de Sète, Fontignan....) a définitivement enterré ce dossier. Nous revenons donc au statut quo, la Commune de Portiragnes reste donc au sein de l'agglo Agde-Pezenas, car dans ce contexte, même s'il y avait une volonté des élus et de la population de se rapprocher de Béziers, la réglementation en vigueur ne le permet pas.

Dans l'avenir, d'autres tentatives de fusion risquent de voir le jour, d'autant qu'un projet de loi est en préparation visant au regroupement des agglos mais surtout des Communautés de Communes.

En ce qui nous concerne, si regroupement il doit y avoir, c'est au sein du territoire de cohérence territoriale (SCOT) du Biterrois qu'il doit s'opérer.

En tout état de cause, durant ce mandat rien ne sera décidé sans concertation préalable avec les Portiragnais.

C.E

Les travaux



Le programme de remise en état des bâtiments municipaux continue avec sur la photo, les peintures et boiseries des sanitaires de l'école maternelle.



Avant l'ouverture de la chasse, les services techniques ont procédé à la remise en état de la digue de l'ASA entre le village et la Maire (vers les Grands Salans).